

Département de Seine et Marne  
Arrondissement de MEAUX  
Canton de Crécy la Chapelle  
COMMUNE DE LA HAUTE MAISON

Arrêté du Maire n° 2022/24 modifié

Arrêté de recrutement d'un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe

**Le maire de la commune de : La HAUTE MAISON**

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU les décrets n°87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés portant organisation des carrières et fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

VU le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

VU l'accusé réception de vacance d'emploi délivré par Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne n°

VU la candidature de Madame HARAUCHAMPS Florence née le 17 mars 1963 à AUBERVILLIERS 93, domiciliée à 31 rue de l'Eglise 77169 SAINT GERMAIN SOUS DOUE, numéro de Sécurité Sociale : 2.63.03.75.005.070,

#### **ARRÊTE :**

**Article 1 :** - Le 18 octobre 2022, Madame HARAUCHAMPS Florence est recrutée par voie d'intégration directe, en qualité d'adjoint administratif de deuxième classe.

**Article 2 :** - A cette même date, l'agent est classé au 4ème échelon du grade, échelle C1, IB : 387, IM . 354.

**Article 3 :** - L'agent est recruté sur un emploi à temps non complet à raison de 9 heures hebdomadaires dans l'emploi de secrétaire de mairie.

**Article 4 :** - L'agent sera affilié au régime général de vieillesse et à l'IRCANTEC.

**Article 5** : - La secrétaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Représentant de l'Etat et notifié à l'agent.

Ampliation sera adressée à :

- La Trésorerie de COULOMMIERS
- Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne.

Fait à La Haute Maison, le 15/11/22

Albane ANCELIN Maire de LA HAUTE MAISON

